



TRANSMISSION PATRIMOINE A UN SEUL ENFANT

Par **BASILIC**, le **07/02/2011** à **13:11**

Bonjour,

voici l'exposé de la situation:

Mr X possède un appartement et une maison.

Il est père de deux enfants.

Il décide de vendre son appartement à l'un de ses enfants pour la somme de 200000€ alors qu'il est estimé à environ 400000€.

A quoi a droit le deuxième enfant?

Est il en droit de réclamer quelque chose, et sur quelle base?

Merci pour vos réponses